PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 602-2023-05

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 602-2023-05.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Colomban, tenue le 11 juillet 2023, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :

   ✓ Projet de règlement numéro 602-2023-05 modifiant le règlement de construction numéro 602, tel qu'amendé, afin de modifier diverses dispositions;

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **1er août 2023, à 17h00** au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1 et elle sera également diffusée sur la page Facebook de la Ville. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le règlement 602-2023-05. Essentiellement, le règlement 602-2023-05 vise à modifier les dispositions relatives aux fondations ainsi que les délais de travaux los de constructions inachevées. Au cours de cette assemblée présidée par le maire, ce dernier et la greffière expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Ce projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet de la ville au www.st-colomban.qc.ca

4. Le projet de règlement 602-2023-05 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

5. Que toutes les zones de la Ville sont visées par le règlement 602-2023-05.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 20 juillet 2023 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20e jour de juillet de l'an deux mille vingt-trois.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca